

LA LETTRE D'INFORMATION

Le Denier de l'Église



Le lien des donateurs du diocèse de Limoges

Toussaint 2016

Association diocésaine de Limoges

3, rue de la Cathédrale
87003 LIMOGES Cedex 1
Tél. 05 55 34 16 15



Chers Amis,

Au cours de cette année 2016 ou au cours des années précédentes, par vos dons, vous avez soutenu la mission de notre Eglise diocésaine qui est d'annoncer l'Évangile de Jésus Christ. Nous tenons à vous en remercier.

Dans cette lettre d'information, nous mettons l'accent sur deux événements importants de la vie de notre Eglise diocésaine, le 50^e anniversaire du jumelage avec le diocèse de Ouahigouya et la célébration des 72^e Ostensions Limousines, qui soulignent combien l'annonce de l'Évangile s'inscrit dans l'universalité et dans la fidélité à la tradition de l'Eglise du Christ.

Fêter le 50^e anniversaire du jumelage avec le diocèse de Ouahigouya, c'est célébrer la fraternité entre deux Eglises locales, fraternité née en 1966, au sortir du concile de Vatican II, de l'initiative de Mgr TAPSOBA et de Mgr GUFFLET. C'est nous rappeler que le Christ a envoyé ses disciples sur toutes les routes du monde : « allez, de toutes les nations faites des disciples... ». C'est aussi nous rappeler qu'en Christ nous sommes tous frères.

Célébrer les Ostensions Limousines, c'est inscrire la vie de notre Eglise diocésaine dans la mémoire de tous ceux qui, au fil des siècles, dans nos villes et nos villages, ont édifié l'Eglise du diocèse de Limoges. Toujours, le Christ appelle de nouveaux disciples pour annoncer à tous les hommes la merveille de son amour.

Ainsi, au-delà de ces événements, l'annonce de l'Évangile s'est poursuivie dans les paroisses, les aumôneries, les mouvements d'apostolat et de spiritualité, dans nos villes et nos villages, grâce à l'action de tous les fidèles, notamment, les prêtres, les diacres et les laïcs missionnés auprès du peuple de Dieu.

L'Eglise diocésaine compte sur la prière de tous les fidèles, sur leur engagement dans le quotidien de leurs vies, dans leurs quartiers, leurs villages et leurs paroisses. Elle compte aussi sur le soutien matériel de chacun, puisque notre Eglise ne vit que grâce aux dons que vous lui faites très fidèlement.

Cette lettre d'information vous informe également sur les ressources dont notre diocèse a besoin pour sa mission. Le Denier de l'Eglise, en particulier, assure le traitement des prêtres, des laïcs salariés et les frais de formation des séminaristes.

Grâce à vos dons généreux, chaque année, nous poursuivons ensemble notre mission. Nous tenons à vous adresser à l'avance, au nom de tout le diocèse, nos plus vifs remerciements.

La Commission Diocésaine du Denier de l'Eglise

Donner
en ligne,

c'est simple

www.limoges.cef.fr

994... 1966... 2016...

L'Eglise du diocèse de Limoges a une longue et riche histoire !

En l'An 994, eut lieu à Limoges la première Ostension des reliques de saint Martial, premier évêque de Limoges et apôtre d'Aquitaine. En cette année 2016, se sont déroulées les 72^e Ostensions, manifestations religieuses millénaires, spectaculaires, particulières au diocèse de Limoges.

En 1966, Mgr Henri Gufflet, évêque de Limoges et Mgr Denis Tapsoba, évêque de Ouahigouya, ont établi les bases d'un jumelage interdiocésain. En 2016, les deux diocèses célèbrent donc le 50^e anniversaire de ce lien privilégié de fraternité, signe concret de l'Eglise universelle.

A travers le temps et l'espace, l'Eglise de Limoges vit ainsi, en cette année de la Miséricorde, de beaux événements témoins de sa vitalité et sa diversité. Pour cela, elle a besoin de la confiance, de la contribution et de la générosité de tous ses fidèles. Le Denier de l'Eglise est la principale ressource du diocèse. Il permet d'assurer le traitement des prêtres en activité et le salaire des laïcs chargés de mission ecclésiale au service de tout le diocèse pour qu'il demeure toujours vivant et agissant. Merci de votre aide.

JUMELAGE

« Conçu dans sa toute première intention sur le plan de la solidarité matérielle, le jumelage entre les diocèses de Limoges et de Ouahigouya au Burkina Faso a été rapidement étendu à tous les domaines de la vie de nos Eglises. Au fil des années, le lien créé s'est développé et renforcé, en particulier par les rencontres entre les évêques, les échanges de délégations à l'occasion des grands événements de la vie de nos diocèses, par l'envoi d'un prêtre fidei donum du diocèse de Ouahigouya durant neuf années, et récemment par l'accueil d'un prêtre fidei donum du diocèse de Ouahigouya, l'abbé Pierre Sanfo, par les jumelages de paroisse à paroisse... »

De façon plus immédiate, par ce jumelage, nos deux Eglises veulent s'épauler et se stimuler mutuellement dans l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ. Elles veulent aussi donner et recevoir, partager leurs joies et leurs peines, leurs réussites et leurs échecs, leurs espérances et leurs projets ... »

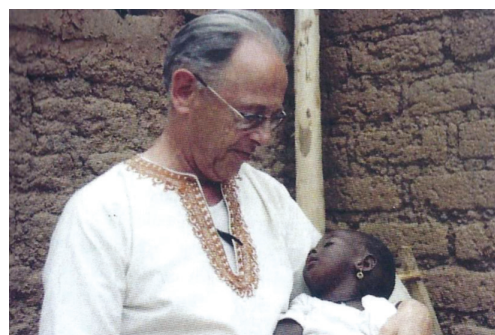
(Extraits du Vade Mecum du jumelage)



1966 : Mgr Henri Gufflet et Mgr Denis Tapsoba



Été 2016 : délégation diocésaine à Ouahigouya



Père Yves Ducoux, prêtre fidei donum de 1974 à 1983



Mgr Justin Kientega aux Ostensions de Limoges



Abbés Constantin, Alexandre et Bernard

Depuis plusieurs années, la fraternité entre les deux Eglises locales se vit concrètement par des échanges. Tous les étés, le diocèse de Limoges accueille des prêtres de Ouahigouya qui viennent remplacer les curés de paroisse pour leur permettre de prendre des congés. Depuis 2010, le diocèse de Limoges a reçu et accueille aussi des prêtres burkinabés en formation.

OSTENSIONS

«... Au regard de l'histoire, il ne fait aucun doute que les ostensions s'enracinent dans la foi chrétienne. Par nature, elles relèvent spécifiquement du culte chrétien, bien que de nombreux éléments se soient ajoutés au fil du temps, de sorte que le « cultuel » et le « culturel » s'y trouvent aujourd'hui étroitement mêlés... »

(Extrait de la lettre pastorale de Mgr François Kalist « Ostensions 2016 : un chemin de guérison »)



Rochechouart



Javerdat



Le Dorat



Saint-Junien



Crocq



Limoges



Chaptelat

Les 72^e Ostensions Limousines ont connu un succès incontestable tant par leur préparation, la qualité des manifestations organisées et le nombre de ceux qui y ont assisté, croyants ou non croyants, pratiquants ou non pratiquants, de tous âges et de toutes conditions. Mgr François Kalist a ainsi pu écrire : « Nous savons combien notre société, si désireuse de trouver les chemins du « vivre ensemble », manque de repères. Il est d'autant plus nécessaire de lui offrir l'exemple d'événements festifs, sereins et recueillis, qui rassemblent des foules et donnent de vivre des moments de communion humaine et spirituelle ».

(« Eglise de Limoges » N° 7 - Juin 2016)



Le Denier de l'Église

Les ressources de l'Église diocésaine

Parole de l'Économiste

Souvent, je suis interrogé sur la santé des finances du diocèse, sur l'équilibre des dépenses et des recettes et, par conséquent, sur le rétablissement de l'équilibre de gestion. Je sens alors, comme une suspicion, que le diocèse dépense trop d'argent : je réponds que nous nous occupons bien d'adapter les dépenses aux justes besoins de la mission pour l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus Christ ressuscité. Mais aussi que nous avons le souci de développer les ressources de notre Eglise diocésaine et que ce souci concerne tous les chrétiens qui sont appelés à donner à l'Église les moyens de sa mission.

Ainsi, grâce à une vigilance constante de chacun dans les dépenses du diocèse et des paroisses et au soutien de vous tous, les comptes diocésains ont connu une sensible amélioration au cours des dernières années, atteignant l'équilibre en 2015 (+ 12 000 €).

Cette lettre vous rend compte de l'utilisation des dons faits à notre Eglise diocésaine et vous informe de ses besoins. Souvenons-nous d'abord que l'Eglise catholique, comme les autres cultes, ne reçoit aucune subvention publique et ne vit que des dons de ses fidèles. Ceux-ci se répartissent en cinq types de recettes, qui sont toutes le fruit de la générosité des Chrétiens et parfois au-delà :

- Le Denier de l'Église pour le traitement des prêtres, des religieuses, ainsi que des séminaristes. Il permet aussi de payer les salaires et charges des laïcs en mission pastorale (19 personnes),
- Les quêtes qui participent au paiement des charges des paroisses,
- Les offrandes de messes qui aident à la vie matérielle des prêtres,
- Les legs et les dons, permettent, en particulier, l'entretien des immeubles et les investissements du diocèse,
- le casuel, lié à la vie sacramentelle, qui participe également à la vie matérielle des paroisses.

Le budget des personnes représente une part significative du budget du diocèse (environ 40%) ; aussi la collecte du Denier de l'Église a une importance primordiale pour la vie de l'Église diocésaine. Les tableaux et graphiques de cette page vous permettent d'avoir des informations pertinentes sur l'évolution de la collecte du Denier de l'Église et de son utilisation. Nous constatons en 2015 une diminution légère et constante du montant collecté (-0,2% par rapport à 2014. -6% par rapport à 2010) la diminution du nombre de donateurs est un peu plus forte, -20% en cinq ans. C'est donc grâce à l'augmentation du don moyen (de 189 à 193€) que la collecte se maintient à son niveau actuel.

Il est bon de relever que les dons faits par l'intermédiaire de la Fondation pour le Clergé, qui permet de bénéficier d'une déduction fiscale pour les donateurs assujettis à l'ISF, ont représenté 50 000 € en 2015.

Pour aller vers une évolution positive de la collecte du Denier de l'Église, tous, nous devons être acteurs de la sensibilisation à la vie matérielle du diocèse. A cet effet, je vous invite à informer ceux que vous rencontrez sur les besoins de notre Eglise en leur remettant les tracts du Denier de l'Église.

Parmi nous, beaucoup ont déjà effectué un don en 2016. Qu'ils soient vivement remerciés pour cela. Nos besoins étant importants, s'ils le peuvent, nous les invitons à compléter leur premier don.

Pour ceux qui vont bientôt faire un don, nous rappelons que le diocèse met en œuvre différents modes de versement (espèces, chèque, prélèvement automatique et le versement en ligne sur le site internet <http://limoges.ccf.fr>).

Nous comptons sur vous pour continuer à aider par vos dons la mission de notre Eglise de Limoges.

Hervé MAGNE
Economiste Diocésain

Budget 2015 des personnes

CHARGES

Prêtres :	Traitements	477 027 €
	Charges sociales	219 191 €
Religieux (ses) :	Traitements	114 736 €
	Charges sociales	33 133 €
Laïcs en pastorale :	Salaires	378 781 €
	Charges sociales	162 392 €
Séminaristes :	Frais formation	37 374 €
	Charges sociales	4 753 €
Frais de collecte :	Impression	19 959 €
	Frais paroisses	3 534 €
	Frais gestion + envois	12 910 €
TOTAL		1 463 790 €

PRODUITS

Collecte	1 415 096 €
Déficit	48 694 €
TOTAL	1 463 790 €

